

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 331/2024

**OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION - Rue des chaumières avec l'intersection
rue de la chapelle Delattre – Sté EUROVIA**

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 07/11/2024 – de M. Jason LESCIEUX – Sté EUROVIA – Agence de Dunkerque
– Rue Armand Carrel – CS 30026 – 59944 DUNKERQUE Cedex 2 ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité pour la réalisation de travaux de
traversée de chaussée afin de relier deux fossés existants – rue des chaumières au niveau du croisement
avec la rue de la chapelle Delattre.

A R R E T E :

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite, rue des chaumières au niveau de l'intersection avec la rue de la
chapelle Delattre pour la réalisation de travaux de traversée de chaussée, pour une durée de 2 jours entre
le 12 novembre et le 15 novembre 2024.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit au droit des travaux, pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : La Sté EUROVIA – Agence de Dunkerque – Rue Armand Carrel – CS 30026 – 59944 DUNKERQUE
Cedex 2, chargée des travaux, mettra en place les déviations et la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : gdp.dunkerque@lenord.fr
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- M. Jason LESCIEUX – Sté EUROVIA – Agence de Dunkerque – Rue Armand Carrel – CS 30026 –
59944 DUNKERQUE Cedex 2 – e-mail : jason.lescieux@eurovia.com

Fait à HERZEELE, le 08 novembre 2024

Le Maire,
S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : le 08 novembre 2024

Le Maire,
S.FRANCKE

